

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 34

6 janvier 2010

SOMMAIRE

ABC Luxembourg S.A.	1598	Lanchester S.A.	1628
Adames S.A.	1605	Le Combe S.A.	1587
Agilis Engineering S.A.	1619	Le Combe S.A.	1587
Aratec S.à r.l.	1622	Lipp S.à r.l.	1620
Armet S.A.	1622	LJ Management & Consulting	1605
Asset Finance Management Holding S.A.	1589	L.M. S.à r.l.	1589
Castle Investments S.A.	1621	Lux Pol S.à r.l.	1588
Clim' Assistance Luxembourg	1599	Lux Real Estate S.A.	1596
Conceptu'I S.à r.l.	1620	Macquarie Global Real Estate Advisors (Lux) S.A.	1622
Coppart Holding S.A.	1588	Midway S.A.	1586
Dow Corning Luxembourg Holdings S.à r.l.	1586	Morgan Stanley Europe Reinsurance S.A.	1592
Eaton Properties S.à r.l.	1623	Nrep Transactions Holding 5 S. à r.l.	1632
Endeavour Opportunities S.à r.l.	1608	N.V. Réalisations S.A.	1588
Equinox Two S.C.A.	1590	Portugal (Brisa) 4 S.à r.l.	1586
Ets A. Lemogne	1594	Pro Conseil Lux S.A.	1606
Eurogroup Consulting Luxembourg S.A.	1598	Project One SA	1605
Europa Real Estate S.à r.l.	1632	Prudential Investment (Luxembourg) 2 S.à r.l.	1589
European Retail Income Venture S.C.A.	1620	Prudential Investment (Luxembourg) 2 S.à r.l.	1588
EuroPRISA Luxembourg Holding Compa- ny F S.à r.l.	1598	Redic	1627
Gescom Service	1605	Redic II	1627
Globally Diversified Investments S.A.	1592	Restaurant Senningen	1589
Holfi Investments S.A.	1623	Seema Management S.à r.l.	1601
I.12 New Economat	1587	SN Electro-Volt s.à r.l.	1586
I. 23 Ehlinger Buttaker	1606	Sofipart S.A.	1587
Immobilière Ceccon S.à r.l.	1587	Surtla S.à r.l.	1621
Import East Solutions S.A.	1622	Taras S.A.	1624
International Real Estate Agency	1606	Tramade S.à r.l.	1621
ITXC IP Holdings	1588	Wiesen Piront, GmbH	1621
Jazz S.à r.l.	1623	Wiles Immobilier SCI	1599
Jona Universal Corporation S.A.	1594	Zoom S.A.	1589

Dow Corning Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 148.498.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2009157967/13.

(090191233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Portugal (Brisa) 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 134.701.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2009157968/13.

(090191244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

SN Electro-Volt s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 15, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 149.183.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2009158006/13.

(090191441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Midway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 78.338.

En date du 7 décembre 2009 l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de l'administrateur sortant Maître Pierre Berna, avocat, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16 A, boulevard de la Foire.

A cette même date l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire sortant Monsieur Régis Bohn, comptable, demeurant F-78400 Chatou, 7/8, Avenue d'Eprenesnil.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Midway SA
Signature

Référence de publication: 2009158024/15.

(090191034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

I.12 New Economat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 73.705.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER
Notaire

Référence de publication: 2009158012/11.

(090191367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Le Combe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 89.277.

Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 19 novembre 2009.

Lux Business Management Sàrl
Signatures

Référence de publication: 2009158021/11.

(090191057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Le Combe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 89.277.

CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet au 19 novembre 2009

CO-VENTURES S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009158023/11.

(090191049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Immobilière Ceccon S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6557 Dickweiler, 5, rue d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 100.810.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 décembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009158183/10.

(090192009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Sofipart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 40, rue Lankert.
R.C.S. Luxembourg B 82.256.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 décembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009158184/10.

(090192008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Prudential Investment (Luxembourg) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.084.

Le bilan de la Société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Prudential Investment (Luxembourg) 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009158193/12.

(090191712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

ITXC IP Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.682.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009158194/10.

(090191758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

N.V. Réalisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 107.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009158195/10.

(090191772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Coppart Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 76.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009158196/10.

(090191769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Lux Pol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 88.320.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire (ou Mandataire)

Référence de publication: 2009158211/11.

(090191845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Prudential Investment (Luxembourg) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.084.

Le bilan de la Société au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Prudential Investment (Luxembourg) 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009158192/12.

(090191716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Asset Finance Management Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 74.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009158197/10.

(090191768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

L.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 38, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.768.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmsange, le 14 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009158198/10.

(090191817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Zoom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9169 Mertzig, 13A, rue de Colmar-Berg.

R.C.S. Luxembourg B 99.348.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmsange, le 14 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009158199/10.

(090191816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Restaurant Senningen, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-6960 Senningen, 114, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 133.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009158221/11.

(090191972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Equinox Two S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.986.

L'an deux mille neuf, le 12 novembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée Equinox, ayant son siège social à Luxembourg, 35, Bvd du Prince Henri, ici représentée par Giorgio MANCUSO et Federico FRANZINA les deux demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant sur base d'une résolution du conseil d'administration de EQUINOX, une copie du conseil d'administration par extrait reste annexé,

en sa qualité de gérant unique commandité de la société en commandite par actions dénommée "EQUINOX TWO S.C.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 35, Bvd du Prince Henri,

constituée par acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX en date du 30 mai 2007, publié au Mémorial C de 2007, page 90739, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 14 septembre 2009, en cours de publication,

Laquelle société comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 82.051 (quatre-vingt-deux mille cinquante et un Euros) divisés en :

(1) 1.164 actions non rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les "Actions A");

(2) 31.000 actions de gestion non rachetables (ci-après les "Actions B") d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune;

(3) 49.887 actions rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les "Actions Rachetables").

2.- Qu'aux termes de l'article 6.2 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à trois cent dix mille euros (310.000 EUR) divisé en mille cinq cent quarante-deux (1542) Actions A d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, trente et un mille (31.000) Actions B d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune,

et deux cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante-huit (277.458) Actions Rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune,

et que le même article autorise le gérant commandité à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les articles 6.3. à 6.7. alinéas 3 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

6.3 Durant une période de cinq (5) ans, à partir de la date de publication des présents Statuts, l'Actionnaire Commandité est autorisé à augmenter (en une ou plusieurs fois à sa discrétion) le capital social émis jusqu'au montant du capital social total autorisé par l'émission d'Actions A et d'Actions Rachetables additionnelles sans réserver aux détenteurs d'Actions existant (ci-après les "Actionnaires") un droit de préemption à la souscription des actions nouvellement émises. Dans ce cas, l'Actionnaire Commandité déterminera (à sa discrétion) le prix de souscription des Actions A et des Actions Rachetables nouvellement émises (y compris le montant de la prime, si prévu) et la période pour souscrire à ces Actions A et à ces Actions Rachetables nouvellement émises.

6.4 Au cas où l'Actionnaire Commandité effectuerait une augmentation du capital social de la Société, conformément aux dispositions du présent Article VI, il mettra en oeuvre, ou fera de sorte que, toutes les étapes requises ou nécessaires soient mises en oeuvre aux termes des dispositions applicables de la loi pour effectuer et publier cette augmentation de capital et pour apporter les modifications consécutives des présents Statuts.

6.5 Le capital social souscrit et le capital social autorisé de la Société peuvent être augmentés ou diminués par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée suivant les modalités requises pour modifier aux présents Statuts.

6.6 La Société peut, dans la limite des dispositions applicables de la loi et conformément aux présents Statuts, acheter ses propres Actions.

6.7 La Société pourra également émettre au fil du temps des parts bénéficiaires, de la valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune (ci-après les "Parts Bénéficiaires"), ayant les droits et les obligations prévus par les présents Statuts. Les présents Statuts autorisent l'Actionnaire Commandité à émettre (en une ou plusieurs fois à sa discrétion) jusqu'à 155.855 Parts Bénéficiaires d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, sans réserver aux Porteurs de Parts Bénéficiaires existant un droit préférentiel de souscription des Parts Bénéficiaires émises. Dans ce cas, l'Actionnaire Commandité déterminera (à sa discrétion) le prix d'émission et la période pour la souscription des Parts Bénéficiaires nouvellement émises.

Les modifications des présents Statuts seront effectuées par acte notarié.

3.- Que par décision du conseil d'administration prise en date du 12 novembre 2009 une copie de cette décision, après avoir été signée "ne varietur" par la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement,

le gérant unique a décidé de réaliser une augmentation jusqu'à concurrence de EUR 2.066,- (deux mille soixante six Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 82.051 (quatre-vingt-deux mille cinquante et un Euros) à EUR 84.117 (quatre-vingt quatre mille cent dix sept Euros),

par l'émission de 2.066 (deux mille soixante six) actions rachetables d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, assortie d'une prime d'émission de EUR 1.432,58 (mille quatre cent trente deux Euros et cinquante huit Cents) par action,

et a accepté la souscription de ces nouvelles actions par 31 (trente et un) actuels actionnaires de la société, et ce au prorata de leur participation actuelle,

lesquels ont souscrits, dans des proportions telles qu'indiquées sur 31 (trente et un) bulletins de souscription annexés audit décision, à la totalité des 2.066 (deux mille soixante six) actions rachetables d'une valeur nominal de EUR 1,- (un Euro) chacune, assortie d'une prime d'émission de EUR 1.432,58 (mille quatre cent trente deux Euros et cinquante huit Cents) par action, soit une prime d'émission totale de EUR 2.959.710,28 (deux millions neuf cent cinquante neuf mille sept cent dix Euros et vingt huit Cents),

et les libèrent moyennant une contribution en espèces totale de EUR 2.961.776,28 (deux millions neuf cent soixante et un mille sept cent soixante seize Euros et vingt huit Cents)

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme totale de EUR 2.961.776,28 (deux millions neuf cent soixante et un mille sept cent soixante seize Euros et vingt huit Cents) a été crédité sur le c/c de ladite société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 84.117 (quatre-vingt-quatre mille cent dix sept Euros),

de sorte que l'article 6.1 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

English version:

6.1 The subscribed share capital of the Company is set at EUR 84.117,- (eighty four thousand one hundred and seventeen Euro) divided into:

- (1) 1.164 non-redeemable shares having a par value of Euro one (EUR 1.00) each (the "A Shares");
- (2) 31,000 non-redeemable management shares (the "B Shares") having a par value of Euro one (EUR 1.00) each;
- (3) 51.953 redeemable shares having a par value of Euro one (EUR 1.00) each (the "the Reedemable Shares").

Version française:

6.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 84.117 (quatre-vingt quatre mille cent dix sept Euros), divisé en:

- (1) 1.164 actions non rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les "Actions A");
- (2) 31.000 actions de gestion non rachetables (ci-après les "Actions B") d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune;
- (3) 51.953 actions rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les "Actions Rachetables").

Frais - Déclaration

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à EUR 3.192,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la société comparante l'a requis de documenter la modification de l'article 6.1 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. MANCUSO, F. FRANZINA, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 16 novembre 2009, LAC/2009/48222: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009158589/111.

(090191918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Morgan Stanley Europe Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.611.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 30 novembre 2009

L'assemblée décide de nommer Administrateurs les personnes suivantes jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2009:

Mme B. Elizabeth Fischer, 1585 Broadway, New York, NY 10036, Etats-Unis d'Amérique

M. Frank Lagerstedt, 750 Seventh Avenue, New York NY 10019, Etats-Unis d'Amérique

M. Todd Lee, 1585 Broadway, New York, NY 10036, Etats-Unis d'Amérique

M. Fabrice Frere, 19 rue de Bitbourg, L-2015, Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer Deloitte s.a. en tant que réviseur indépendant jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2009.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009157969/19.

(090190925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Globally Diversified Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 105.888.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twentieth of August.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Omega Trust Umbrella Fund plc, a public company duly incorporated and existing under the laws of Ireland, having its registered office at Grand Canal House, 1 Upper Grand Canal Street, Dublin 4 Ireland, here represented by Ms Nathalie Jastrow, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Dublin, on 28 July 2009.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Globally Diversified Investments S.A., a société anonyme, having its registered office at 8-10, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Incorporation of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on December 8, 2004, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 105.888, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 147, on February 17, 2005.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following:

- that it approves the interim accounts of the Company as at 20 August, 2009;
- that the share capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares with a par value of one Euro twenty-five cents (EUR 1,25) each;
- that it is the sole owner of all the shares of the Company and that in such capacity it hereby resolves to dissolve the Company with effect from today;
- that, in its capacity as liquidator of the Company, it declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;
- that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;
- that the accounts of the Company with respect to the financial years from 8 December 2004 to 31 December 2008 are approved at the date of the present meeting;
- that discharge is granted to the directors of the Company for the execution of their mandates;
- that the books and corporate documents of the dissolved Company will be maintained during the period of five (5) years at the following address: 8-10, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day cited at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Omega Trust Umbrella Fund plc, une public company valablement constituée et existant selon les lois d'Irlande, ayant son siège social au Grand Canal House, 1 Upper Grand Canal Street, Dublin 4 Ireland, ici représenté par Mlle Nathalie Jastrow, maître en droit, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Dublin, le 28 juillet 2009.

laquelle restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Cette société est l'associé unique de Globally Diversified Investments S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 8-10, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B105.888, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch en date du 8 décembre 2004 enregistrée sous le numéro B 105.888, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du numéro 147 du 17 février 2005.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- qu'il approuve les comptes intérimaires de la société au 20 août 2009;
- que le capital social de la Société a été fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par vingt-quatre mille huit cent (24.800) parts sociales d'une valeur nominale de un euro vingt cinq cents (EUR 1.25) chacune;
- que le comparant détient toutes les parts sociales de la Société et qu'en qualité d'associé unique il décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- qu'en agissant en qualité de liquidateur de la Société, le comparant déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- que le comparant a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- que les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux du 8 décembre 2004 au 31 décembre 2008 sont approuvés à la date de la présente dissolution;
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat;
- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au 8-10, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, les débats sont clos.

Fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. JASTROW, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 août 2009. Relation: LAC/2009/34475. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009158562/89.

(090192128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Jona Universal Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 34, rue Zénon Bernard.
R.C.S. Luxembourg B 104.802.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mars 2009:

Suite à la démission de M. Marc Hilger, demeurant professionnellement au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, de son poste d'administrateur, l'assemblée générale décide de nommer M. Pascal Espen, demeurant professionnellement au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg comme nouvel administrateur.

Son mandat expirera en date du 7 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009157970/16.

(090191531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Ets A. Lemogne, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 46-48, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 12.752.

Convention de cession de parts sociales sous seing privé

ENTRE LES SOUSSIGNES

Monsieur Robert (dit Bob) LEMOGNE demeurant à 38 rue Belle-Vue, L-7350 Lorentzweiler ci-après dénommé le cédant

et

la société BLParticipations, 38 rue Belle-Vue, L-7350 Lorentzweiler, représentée par son administrateur-délégué en fonction Monsieur Robert LEMOGNE ci-après dénommée le cessionnaire

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIVIT:

Le cédant déclare détenir 550 parts sociales de la société ETS.A. LEMOGNE sarl, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46-48 route de Luxembourg, L- 7240 Bérelange

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIVIT

Le cédant cède au cessionnaire qui accepte 550 parts sociales qu'il détient sur la société ETS.A. LEMOGNE sarl, à un prix de 13.750,00 € (treize mille sept cent cinquante Eur), soit 25,00 € par part sociale.

Le prix de cession sera payé par transfert bancaire.

Le cédant fera procéder aux formalités légales de publicité de cette cession. La présente convention s'appliquera de plein droit aux ayants cause des parties. Les termes de la présente convention sont régis par la loi luxembourgeoise

Compétence est donnée aux tribunaux de Luxembourg-Ville pour tous litiges en relation avec la présente convention.

Fait à Luxembourg en autant d'exemplaires que de parties le 31 août 2009.

Pour acceptation de la cession

Ets. A. LEMOGNE sarl

Robert LEMOGNE / Robert LEMOGNE

Le cédant / Le cessionnaire

ENTRE LES SOUSSIGNES

Madame Georgette GUSBIN, veuve Alphonse LEMOGNE, demeurant à 54 rue du X Octobre L-7243 Bérelange ci-après dénommée le cédant

et

la société BLParticipations, 38 rue Belle-Vue, L-7350 Lorentzweiler, représentée par son administrateur-délégué en fonction Monsieur Robert LEMOGNE ci-après dénommée le cessionnaire

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIVIT:

Le cédant déclare détenir 200 parts sociales de la société ETS.A. LEMOGNE sarl, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46-48 route de Luxembourg, L- 7240 Bérelange

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIVIT

Le cédant cède au cessionnaire qui accepte 200 parts sociales qu'il détient sur la société ETS.A. LEMOGNE sarl, à un prix de 5.000,00 € (cinq mille Eur), soit 25,00 € par part sociale.

Le prix de cession sera payé par transfert bancaire.

Le cédant fera procéder aux formalités légales de publicité de cette cession. La présente convention s'appliquera de plein droit aux ayants cause des parties. Les termes de la présente convention sont régis par la loi luxembourgeoise
Compétence est donnée aux tribunaux de Luxembourg-Ville pour tous litiges en relation avec la présente convention.
Fait à Luxembourg en autant d'exemplaires que de parties le 31 août 2009.

Pour acceptation de la cession

Ets. A. LEMOGNE sarl

Georgette GUSBIN / Robert LEMOGNE

Le cédant / Le cessionnaire

ENTRE LES SOUSSIGNES

Monsieur Roger WITTAMER demeurant à 265 avenue de Broqueville B/29, B-1200 Bruxelles

ci-après dénommé le cédant

et

la société BLParticipations, 38 rue Belle-Vue, L-7350 Lorentzweiler, représentée par son administrateur-délégué en fonction Monsieur Robert LEMOGNE ci-après dénommée le cessionnaire

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT:

Le cédant déclare détenir 50 parts sociales de la société ETS.A. LEMOGNE sarl, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46-48 route de Luxembourg, L- 7240 Béréldange

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Le cédant cède au cessionnaire qui accepte 50 parts sociales qu'il détient sur la société ETS.A. LEMOGNE sarl, à un prix de 1.250,00 € (mille deux cent cinquante Eur), soit 25,00 € par part sociale.

Le prix de cession sera payé par transfert bancaire.

Le cédant fera procéder aux formalités légales de publicité de cette cession. La présente convention s'appliquera de plein droit aux ayants cause des parties. Les termes de la présente convention sont régis par la loi luxembourgeoise
Compétence est donnée aux tribunaux de Luxembourg-Ville pour tous litiges en relation avec la présente convention.
Fait à Luxembourg en autant d'exemplaires que de parties le 31 août 2009.

Pour acceptation de la cession

Ets. A. LEMOGNE sarl

Roger WITTAMER / Robert LEMOGNE

Le cédant / Le cessionnaire

ENTRE LES SOUSSIGNES

Mademoiselle Marie-Thérèse LEMOGNE, demeurant à 54 rue du X Octobre L-7243 Béréldange

ci-après dénommée le cédant

et

la société BLParticipations, 38 rue Belle-Vue, L-7350 Lorentzweiler, représentée par son administrateur-délégué en fonction Monsieur Robert LEMOGNE ci-après dénommée le cessionnaire

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT:

Le cédant déclare détenir 50 parts sociales de la société ETS.A. LEMOGNE sarl, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46-48 route de Luxembourg, L- 7240 Béréldange

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Le cédant cède au cessionnaire qui accepte 50 parts sociales qu'il détient sur la société ETS.A. LEMOGNE sarl, à un prix de 1.250,00 € (mille deux cent cinquante Eur), soit 25,00 € par part sociale.

Le prix de cession sera payé par transfert bancaire.

Le cédant fera procéder aux formalités légales de publicité de cette cession. La présente convention s'appliquera de plein droit aux ayants cause des parties. Les termes de la présente convention sont régis par la loi luxembourgeoise
Compétence est donnée aux tribunaux de Luxembourg-Ville pour tous litiges en relation avec la présente convention.
Fait à Luxembourg en autant d'exemplaires que de parties le 31 août 2009.

Pour acceptation de la cession

Ets. A. LEMOGNE sarl

Marie-Thérèse LEMOGNE / Robert LEMOGNE

Le cédant / Le cessionnaire

Référence de publication: 2009158078/92.

(090191595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Lux Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5441 Remerschen, 10A, Wisswée.

R.C.S. Luxembourg B 149.822.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend und neun, den neunten November.

Vor Uns Christine DOERNER, Notar im Amtssitz zu Bettemburg.

Ist erschienen:

Herr Bernhard NOTAR, geboren in Neunkirchen-Saar (Deutschland) am 3. Juli 1963, zu D-66987 Thaleischweiler, Froeschener Strasse 80 wohnend.

Dieser Erschienene ersuchte den instrumentierenden Notar, wie folgt die Satzung einer von ihm zu gründenden anonymen Gesellschaft zu beurkunden, wie folgt:

Kapitel I.- Bezeichnung, Sitz, Zweck, Dauer**Art. 1.** Es wird eine anonyme Gesellschaft gegründet unter der Bezeichnung "LUX REAL ESTATE S.A."**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remerschen.

Falls durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Art die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz, oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behindert wird oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluss vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Die vorübergehende Verlegung des Gesellschaftssitzes beeinträchtigt nicht die Nationalität der Gesellschaft; die diesbezügliche Entscheidung wird getroffen und Drittpersonen zur Kenntnis gebracht durch dasjenige Gesellschaftsgremium, welches unter den gegebenen Umständen am besten hierzu befähigt ist.

Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Projektierung, die Verwaltung und Vermarktung von bebauten und unbebauten Grundstücken sowie jeder Art von Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammen hängt oder denselben fördern kann.**Kapitel II.- Gesellschaftskapital, Aktien****Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EIN UND DREISSIG TAUSEND ZWEI HUNDERT EURO (Euro 31.200.-), eingeteilt in SECHS HUNDERT (600) Aktien mit einem Nennwert von ZWEI UND FÜNFZIG EURO (Euro 52.-) pro Aktie.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien sind Namens- oder Inhaberaktien, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Kapitel III.- Verwaltung**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet. Die Mitglieder des Verwaltungsrates müssen nicht Aktionär der Gesellschaft sein. Sie werden ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre; die Dauer ihrer Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Die Generalversammlung der Aktionäre kann zu jeder Zeit die Mitglieder des Verwaltungsrates abberufen.

Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates, ihre Bezüge und die Dauer ihrer Amtszeit werden von der Generalversammlung festgesetzt.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Die Sitzungen des Verwaltungsrates werden einberufen durch den Vorsitzenden, so oft das Interesse der Gesellschaft es verlangt. Der Verwaltungsrat muss einberufen werden, falls zwei Verwaltungsratsmitglieder es verlangen.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um die Verwaltung und die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen. Grundsätzlich ist er zuständig für alle Handlungen, welche nicht durch die Satzung oder durch das Gesetz der Generalversammlung vorbehalten sind. Mit dem Einverständnis der Kommissare kann der Verwaltungsrat, unter den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschüsse auf Dividenden zahlen.**Art. 9.** Drittpersonen gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift eines bevollmächtigten Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet, ungeachtet der in Artikel 10.- der Satzung vorgesehenen Vollmachten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben im Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an eines oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates übertragen, welche die Bezeichnung von geschäftsführenden Verwaltern tragen.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die gesamte Geschäftsverwaltung oder bestimmte Punkte und Abzweigungen davon an einen oder mehrere Direktoren übertragen, oder für bestimmte Funktionen Sondervollmachten an von ihm gewählte Prokuristen abgeben, die weder Mitglied des Verwaltungsrates, noch Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

Art. 11. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, durch den Verwaltungsrat, oder ein vom Verwaltungsrat dazu bestimmtes Verwaltungsratsmitglied, vertreten.

Kapitel IV.- Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft untersteht einem oder mehreren Kommissaren. Die Kommissare werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Generalversammlung bestimmt desweiteren über ihre Anzahl, ihre Bezüge und über die Dauer ihres Mandates.

Die Dauer des Mandates der Kommissare darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Kapitel V.- Generalversammlung

Art. 13. Eine jährliche Versammlung findet statt an dem in der Einberufung angegebenen Ort am ersten Montag des Monats Mai und zum ersten Male im Jahre 2010.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Kapitel VI.- Geschäftsjahr, Jahresergebnis

Art. 14. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Ausnahmsweise begreift das erste Geschäftsjahr eine Laufzeit angerechnet vom Tage der Gründung der Gesellschaft bis zum 31. Dezember 2009.

Art. 15. Der Reingewinn besteht aus dem Ueberschuss, welcher verbleibt nach Abzug von der Bilanz von den Verbindlichkeiten, Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten.

Jährlich sind fünf Prozent (5,00%) des Reingewinnes dem gesetzlichen Reservefonds zuzuführen, und zwar solange bis der Reservefonds zehn Prozent (10,00%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Falls der Reservefonds, aus welchem Grunde es auch sei, benützt werden sollte, so sind die jährlichen Zuführungen von fünf Prozent des Reingewinnes wieder aufzunehmen.

Ueber den hinausgehenden Betrag des Reingewinnes verfügt die Generalversammlung nach freiem Ermessen.

Kapitel VII.- Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden.

Gelangt die Gesellschaft zur Auflösung, so erfolgt ihre Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren. Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften sein. Die Ernennung der Liquidatoren, die Festsetzung ihrer Befugnisse und ihre Bezüge werden durch die Generalversammlung vorgenommen.

Kapitel VIII.- Allgemeines

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz umgeändert wurde, hingewiesen.

Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung der Gesellschaft wie hiavor angegeben festgesetzt wurde, hat der Gründer Herr Bernhard NOTAR die SECHS HUNDERT (600) Aktien gezeichnet.

Die hiavor gezeichneten Aktien wurden voll in bar eingezahlt, sodass der Gesellschaft ab heute die Summe von EIN UND DREISSIG TAUSEND ZWEI HUNDERT EURO (Euro 31.200.-) zur Verfügung steht, worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis gebracht wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gegeben sind und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der vorgeschriebenen Bedingungen.

Kosten

Der Gesamtbetrag aller Unkosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung erwachsen oder berechnet werden, wird abgeschätzt auf EIN TAUSEND SIEBEN HUNDERT FÜNFZIG EURO (Euro 1.750.-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienene, welcher die Gesamtheit des gezeichneten Kapitals darstellt, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu welcher er sich als ordentlich einberufen betrachtet.

Er stellt fest, dass die Generalversammlung rechtskräftig bestellt ist und fasst folgende Beschlüsse:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgesetzt auf einen; diejenige der Kommissare auf einen.

2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern wird berufen:

Herr Bernhard NOTAR, vorgeannt, der die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten kann.

3.- Zum Kommissar wird berufen:

Dame Stephanie LUTTY, Angestellte, geboren zu Luxemburg am 9. Juni 1966 (No. Matricule 19660609167), zu L-3311 Abweiler, 38, rue du Village wohnend.

4.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-5441 Remerchen, 10A, Wisswée.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen zu Bettembourg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Notar, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 17 novembre 2009, Relation: EAC/2009/13799. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 20 novembre 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009157971/127.

(090191274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

**Eurogroup Consulting Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. ABC Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 67.455.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 02 décembre 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009157972/13.

(090191246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.413.

—

En date du 4 novembre 2009, l'associé unique de la société "EuroPRISA Luxembourg Holding Company F S.à r.l." a pris les résolutions suivantes:

- Approbation de la démission de Dirk Ruppert et David N. Bradford en date du 29 septembre 2009;
- Election d'Alexandra Dimitrijevic, ayant son adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg comme gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet au 29 septembre 2009;
- Election de Benjamin Penaliggon, ayant son adresse professionnelle au Grand Buildings, 1-3 Strand, Londres WC2N 5HR, Royaume-Uni comme gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet au 29 septembre 2009.

Désormais, le conseil de gérance est composé comme suit pour une durée indéterminée:

- Alexandra Dimitrijevic
- Max Kreuter
- Oliver May
- Benjamin Penaliggon

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009158019/22.

(090191408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Clim' Assistance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.205.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2009157974/11.

(090191264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Wiles Immobilier SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg E 4.210.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le 9 décembre

ONT COMPARU:

1) Monsieur Gilbert GAGNAIRE, né le 24 novembre 1960 à Saint-Chamond, France, domicilié 3, Nassim Road, 04-03 Nassim Jade, Singapour 258371, SINGAPOUR, ici représenté par Mr Fabrice Geimer en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 décembre 2009;

2) Madame Michèle PRALAS épouse GAGNAIRE, née le 4 janvier 1957 à Casablanca (Maroc), domiciliée 3, Nassim Road, 04-03 Nassim Jade, Singapour 258371, SINGAPOUR, ici représentée par Mme Catherine Noens en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 décembre 2009;

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. La Société a pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la gestion, la transformation, l'aménagement, l'administration, la location et le cas échéant, la mise à disposition à titre gratuit au profit des gérants, pour compte propre ainsi que, à titre exceptionnel, et sans que cela ne puisse remettre en cause le caractère civil de la société, l'aliénation du ou des biens et droits immobiliers dont elle sera propriétaire, par la vente, l'échange ou l'apport en société.

La Société a également pour objet la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la gestion, la transformation, l'aménagement, l'administration, la location et le cas échéant, la mise à disposition à titre gratuit au profit des gérants, pour compte propre, de tous biens et droits immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger, et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu que celles-ci ne modifient pas le caractère civil de la société.

Art. 2. La Société prend la dénomination de «Wiles Immobilier SCI».

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille EUROS (250.000,- EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante EUROS (250,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1): 500 parts sociales (cinq cents parts) par Monsieur Gilbert GAGNAIRE

2): 500 parts sociales (cinq cents parts) par Madame Michèle PRALAS épouse GAGNAIRE

TOTAL: mille parts sociales (1.000)

Art. 6. La cession des parts sociales s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales seront librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion du nombre de parts sociales qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la Société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Art. 9. La Société ne sera pas dissoute par le changement ou le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les nouveaux associés ou survivants, héritiers ou ayants-causes de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la Société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part sociale la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part sociale comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Art. 12. Chacun des associés à un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la Société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réuniront si nécessaire à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part sociale donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

En cas de division de la propriété des parts sociales entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient au nu-propriétaire.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quel qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à l'unanimité de toutes les parts sociales existantes.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la Société, la liquidation de la Société se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre Société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la Société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition Transitoire:

Par dérogation, le premier exercice commencera à la date de la constitution de la Société pour finir le 31 décembre 2010.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Gilbert GAGNAIRE, pré-cité

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature dans la limite de l'objet de la Société

Deuxième résolution:

le siège social est fixé à:

L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signatures.

Référence de publication: 2009157973/107.

(090191449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Seema Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 18.584.620,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 135.615.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of October.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms Carolin WEIRAUCH, attorney-at-law, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 35, Avenue J.F. Kennedy, acting in his capacity as special attorney (the "Special Attorney") of Seema Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.615 incorporated pursuant to a deed of Me Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on 14 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 425 of 19 February 2008 and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, of 19 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 365 of 18 February 2009 (the "Company"), by virtue of a power granted to him pursuant to the resolutions adopted by the Company's board of managers on 16 October 2009.

An excerpt of these resolutions will be signed "ne varietur" by the Special Attorney and the undersigned notary and will remain attached to the present deed.

The appearing person, acting in its capacity as Special Attorney of the Company, has requested the undersigned notary to record the following statements and declarations,

I. The corporate capital of the Company is set at seventeen million seven hundred thousand one hundred thirty-five Norwegian Kroner (NOK 17,700,135) divided into three million four hundred sixty-one thousand six hundred ninety-six (3,461,696) Preference Class A Shares, three million four hundred sixty-one thousand six hundred ninety-six (3,461,696) Preference Class B Shares, three million four hundred sixty-one thousand six hundred ninety-six (3,461,696) Preference Class C shares, three million four hundred sixty-one thousand six hundred ninety-six (3,461,696) Preference Class D Shares, three million four hundred sixty-one thousand six hundred ninety-six (3,461,696) Preference Class E Shares; seventy-eight thousand three hundred twenty-seven (78,327) Ordinary Class A Shares, seventy-eight thousand three hundred twenty-seven (78,327) Ordinary Class B Shares, seventy-eight thousand three hundred twenty-seven (78,327) Ordinary Class C Shares, seventy-eight thousand three hundred twenty-seven (78,327) Ordinary Class D Shares, seventy-eight thousand three hundred twenty-seven (78,327) Ordinary Class E Shares and twenty (20) Common Shares with a nominal value of one Norwegian Kroner (NOK 1) each.

II. The authorized corporate capital of the Company is set at twenty seven million seventy-eight thousand thirty Norwegian Kroner (NOK 27,078,030) divided into four million seventy thousand two hundred sixteen (4,070,216) Preference Class A Shares, four million seventy thousand two hundred sixteen (4,070,216) Preference Class B Shares, four million seventy thousand two hundred sixteen (4,070,216) Preference class C shares, four million seventy thousand two hundred sixteen (4,070,216) Preference Class D Shares, four million seventy thousand two hundred sixteen Preference (4,070,216) Class E Shares and one million three hundred forty-five thousand three hundred ninety (1,345,390) Ordinary Class A Shares, one million three hundred forty-five thousand three hundred ninety (1,345,390) Ordinary Class B Shares, one million three hundred forty-five thousand three hundred ninety (1,345,390) Ordinary Class C Shares, one million three hundred forty-five thousand three hundred ninety (1,345,390) Ordinary Class D Shares, one million three hundred forty-five thousand three hundred ninety (1,345,390) Ordinary Class E Shares with a nominal value of one Norwegian Kroner (NOK 1.-) each.

III. The Board of Managers is authorised, during a period ending five years after the date of publication of the notarial deed dated 18 December 2007 in the Memorial, Recueil C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital by issuing shares to the existing shareholders or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended. Such' increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Managers may determine.

IV. The Company's board of managers, in its meeting held on 16 October 2009, having acknowledged the waiver by all shareholders of their preferential subscription right decided to increase the issued share capital by an amount of eight hundred eighty-four thousand four hundred eighty-five Norwegian Kroner (NOK 884,485) to raise it from its present amount of seventeen million seven hundred thousand one hundred thirty-five Norwegian Kroner (NOK 17,700,135) to eighteen million five hundred eighty-four thousand six hundred twenty Norwegian Kroner (NOK 18,584,620) by the issuance of one hundred seventy-six thousand eight hundred ninety-seven (176,897) new Preference Class A Shares, one hundred seventy-six thousand eight hundred ninety-seven (176,897) new Preference Class B Shares, one hundred seventy-six thousand eight hundred ninety-seven (176,897) new Preference Class C Shares, one hundred seventy-six thousand eight hundred ninety-seven (176,897) new Preference Class D Shares, and one hundred seventy-six thousand eight hundred ninety-seven (176,897) new Preference Class E Shares with a nominal value of one Norwegian Kroner (NOK 1.-) each (the "New Shares") and to accept the subscription and payment of the New Shares as follows:

- Mr Sondre Aarrestad: one hundred thousand four hundred and one (100,401) new Preference Class A Shares, one hundred thousand four hundred and one (100,401) new Preference Class B Shares, one hundred thousand four hundred and one (100,401) new Preference Class C Shares, one hundred thousand four hundred and one (100,401) new Preference Class D Shares, and one hundred thousand four hundred and one (100,401) new Preference Class E Shares, with a nominal value of one Norwegian Kroner (NOK 1.-) to be paid up in full and in cash for an aggregate amount of five hundred two thousand and five Norwegian Kroner (NOK 502,005);

- Mr Dan Ramunddal: seventy-six thousand four hundred ninety-six (76,496) new Preference Class A Shares, seventy-six thousand four hundred ninety-six (76,496) new Preference Class B Shares, seventy-six thousand four hundred ninety-six (76,496) new Preference Class C Shares, seventy-six thousand four hundred ninety-six (76,496) new Preference Class D Shares, and seventy-six thousand four hundred ninety-six (76,496) new Preference Class E Shares, with a nominal value of one Norwegian Kroner (NOK 1.-) to be paid up in full and in cash for an aggregate amount of three hundred eighty-two thousand four hundred eighty Norwegian Kroner (NOK 382,480);

The New Shares have been entirely subscribed for by Mr Sondre Aarrestad and Mr Dan Ramunddal and fully paid up by contributions in cash to the Company.

As a consequence of the above, the New Shares have been issued and allotted to Mr Sondre Aarrestad and Mr Dan Ramunddal in the proportion as reflected above on 16 October 2009.

V. As a consequence of the above mentioned capital increase with effect as of 16 October 2009, paragraph one of article 5, paragraph 1 of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

"The issued share capital of the Company amounts to eighteen million five hundred eighty-four thousand six hundred twenty Norwegian Kroner (NOK 18,584,620) divided into three million six hundred thirty-eight thousand five hundred ninety-three (3,638,593) Preference Class A Shares, three million six hundred thirty-eight thousand five hundred ninety-three (3,638,593) Preference Class B Shares, three million six hundred thirty-eight thousand five hundred ninety-three (3,638,593) Preference Class C shares, three million six hundred thirty-eight thousand five hundred ninety-three (3,638,593) Preference Class D Shares, three million six hundred thirty-eight thousand five hundred ninety-three (3,638,593) Preference Class E Shares (collectively the "Preference Shares") and seventy-eight thousand three hundred twenty-seven (78,327) Ordinary Class A Shares, seventy-eight thousand three hundred twenty-seven (78,327) Ordinary Class B Shares, seventy-eight thousand three hundred twenty-seven (78,327) Ordinary Class C Shares, seventy-eight thousand three hundred twenty-seven (78,327) Ordinary Class D Shares, seventy-eight thousand three hundred twenty-seven (78,327) Ordinary Class E Shares (collectively the "Ordinary Shares") and twenty (20) Common Shares with a nominal value of one Norwegian Kroner (NOK 1) each (the "Common Share(s)") and together with the Ordinary Shares and the Preference Shares the "Shares").

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this amendment of the articles of association are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le seize octobre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mademoiselle Carolin WEIRAUCH, avocat, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 35, Avenue J.F. Kennedy, agissant en qualité de mandataire spécial (le "Mandataire Spécial") de Seema Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 135.615, constituée suivant acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 425 du 19 février 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 19 janvier 2009 par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°365 du 18 février 2009 (la "Société"), en vertu d'une procuration qui lui a été donnée suivant les résolutions du conseil d'administration de la Société prises le 16 octobre 2009.

Un extrait de ces résolutions sera signé "ne varietur" par le Mandataire Spécial et le notaire soussigné et restera annexé au présent acte.

Le comparant, agissant en sa qualité de Mandataire Spécial de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social de la Société est fixé à dix-sept millions sept cent mille cent trente-cinq Couronnes Norvégiennes (NOK 17.700.135,-) divisé en trois millions quatre cent soixante et un mille six cent quatre-vingt-seize (3.461.696) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, trois millions quatre cent soixante et un mille six cent quatre-vingt-seize (3.461.696) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, trois millions quatre cent soixante et un mille six cent quatre-vingt-seize (3.461.696) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, trois millions quatre cent soixante et un mille six cent quatre-vingt-seize (3.461.696) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, trois millions quatre cent soixante et un mille six cent quatre-vingt-seize (3.461.696) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E; soixante-dix-huit mille trois cent vingt-sept (78.327) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, soixante-dix-huit mille trois cent vingt-sept (78.327) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, soixante-dix-huit mille trois cent vingt-sept (78.327) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, soixante-dix-huit mille trois cent vingt-sept (78.327) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, soixante-dix-huit mille trois cent vingt-sept (78.327) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E et vingt (20) Parts Sociales Communes ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune..

I. Le capital autorisé de la Société est fixé à vingt-sept million soixante-dix-huit mille trente Couronnes Norvégiennes (NOK 27.078.030,-) divisé en quatre million soixante-dix mille deux cent seize (4.070.216) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, quatre million soixante-dix mille deux cent seize (4.070.216) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, quatre million soixante-dix mille deux cent seize (4.070.216) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, quatre million soixante-dix mille deux cent seize (4.070.216) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, quatre million soixante-dix mille deux cent seize (4.070.216) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E et un million trois cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix (1.345.390) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, un million trois cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix (1.345.390) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, un million trois cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix (1.345.390) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, un million trois cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix (1.345.390) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, un million trois cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix (1.345.390) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E avec une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune.

II. Le Conseil de Gérance est autorisé, pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication de l'acte authentique daté du 18 décembre 2007 au Mémorial, Recueil C, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à concurrence du capital autorisé par l'émission de parts sociales aux associés existants ou toutes personnes ayant été approuvées par les associés aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par l'Art. 189 alinéa 1^{er} de la Loi. Cette augmentation de capital peut être souscrite par et émise conformément aux termes et conditions déterminées par le Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut déterminer les conditions de souscription et de paiement des parts sociales à souscrire et à émettre.

III. Le conseil d'administration de la Société, dans sa réunion du 16 octobre 2009, ayant pris acte de la renonciation du droit de souscription préférentiel par tous les associés a décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant huit cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq Couronnes Norvégiennes (NOK 884.485,-) pour le porter de son montant actuel de dix-sept millions sept cent mille cent trente-cinq Couronnes Norvégiennes (NOK 17.700.135,-) à dix-huit millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille six cent vingt Couronnes Norvégiennes (NOK 18.584.620) par l'émission de cent soixante-seize mille huit cent quatre-vingt dix-sept (176.897) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, cent soixante-seize mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (176.897) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, cent soixante-seize mille huit cent quatre-vingt dix-sept (176.897) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, cent soixante-seize mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (176.897) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, cent soixante-seize mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (176.897) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, avec une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune, (les "Nouvelles Parts Sociales") et d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelle Parts Sociales comme suit:

- M. Sondre Aarrestad, cent mille quatre cent une (100.401) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, cent mille quatre cent une (100.401) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, cent mille quatre cent une (100.401) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, cent mille quatre cent une (100.401) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, cent mille quatre cent une (100.401) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, avec une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune, à payer en espèces pour un montant de cinq cent et deux mille cinq Couronnes Norvégiennes (NOK 502.005).

- M. Dan Ramunddal, soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-seize (76.496) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-seize (76.496) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-seize (76.496) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-seize (76.496) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-seize (76.496) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, à payer en espèces pour un montant de trois cent quatre-vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt Couronnes Norvégiennes (NOK 382.480).

Les Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement souscrites par M. Sondre Aarrestad et M. Dan Ramunddal et ont été libérées par des contributions en espèces à la Société.

En conséquence de ce qui précède, les Nouvelles Parts Sociales ont été émises et allouées à M. Sondre Aarrestad et M. Dan Ramunddal dans les proportions mentionnées ci-dessus le 16 octobre 2009.

IV. En conséquence de l'augmentation de capital avec effet au 16 octobre 2009 le paragraphe un de l'article 5 des Statuts de la Société est modifié et sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à dix-huit millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille six cent vingt Couronnes Norvégiennes (NOK 18.584.620), divisé en trois millions six cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-treize (3.638.593) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, trois million six cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-treize (3.638.593) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, trois millions six cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-treize (3.638.593) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, trois millions six cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-treize (3.638.593) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, trois millions six cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-treize (3.638.593) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E (ensemble les "Parts Sociales Préférentielles") et soixante-dix-huit mille trois cent vingt-sept (78.327) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, soixante-dix-huit mille trois cent vingt-sept (78.327) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, soixante-dix-huit mille trois cent vingt-sept (78.327) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, soixante-dix-huit mille trois cent vingt-sept (78.327) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, soixante-dix-huit mille trois cent vingt-sept (78.327) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, soixante-dix-huit mille trois cent vingt-sept (78.327) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E (les "Parts Sociales Ordinaires") et vingt (20) Parts Sociales Communies avec une valeur nominale de 1 NOK chacune (les "Parts Sociales Communes" et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles, les "Parts Sociales")."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Weirauch et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44045. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009157976/212.

(090191630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Gescom Service, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.946.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2009157977/11.

(090191299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Adames S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, Sentier de l'Espérance.

R.C.S. Luxembourg B 27.003.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 11 novembre 2009

L'assemblée générale nomme M. Eric Lux, né le 19 décembre 1967, ayant pour adresse professionnelle 1, rue Peter-nelchen L-2370 Howald, comme nouvel administrateur en remplacement de M. Edouard Lux qui démissionne avec effet immédiat.

M. Eric Lux pourra engager la société avec la signature conjointe des autres administrateurs.

M. Eric Lux est nommé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009157979/16.

(090191488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

LJ Management & Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.583.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2009157980/11.

(090191305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Project One SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.322.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 2 décembre 2009

Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme
PROJECT ONE S.A.
Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009157996/16.

(090191151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

International Real Estate Agency, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.467.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2009157984/11.

(090191313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

I. 23 Ehlinger Buttaker, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 95.227.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2009157986/11.

(090191349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Pro Conseil Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 88.327.

In the year two thousand and nine, on the seventh of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GILDER & PARTNERS AGENCY LTD, a company with registered office at Jasmine Court, 35A, Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize hereby represented by Mister Angelo ZITO, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Belize City on December 1st, 2009.

The prenamed proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which she acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

1. That the company "PRO CONSEIL LUX S.A.", (the Company"), with its registered office at 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, is registered in the company register at the District Court of Luxembourg-City under the number B 88.327, has been incorporated according to a deed of the notary public Gérard LECUIT, then residing in Hesperange, dated June 26th, 2002, which deed has been published in the Luxembourg official gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" n° 1395, dated September 16th, 2002, amended for the last time by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated 27th September 2006, which deed has been published in the Luxembourg official gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" n°2168 dated November 21st, 2006.

2 That the issued share capital of the Company is set seventy-five thousand euro (EUR 75.000), represented by one thousand (1.000) shares with a par value of seventy-five euro (EUR 75.-), each share having been entirely paid in.

3. That GILDER & PARTNERS AGENCY LTD, prenamed, has successively become the owner of all the issued shares of the Company.

4. That in its quality of sole shareholder of the company GILDER & PARTNERS AGENCY LTD hereby expressly states proceed to the dissolution of the Company.

5. That GILDER & PARTNERS AGENCY LTD moreover states to take over, on its own account, all the assets and liabilities, whether known or unknown, of the company PRO CONSEIL LUX S.A. and that it will undertake under its own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by itself in relation with the assets and liabilities of the Company.

6. That full and entire discharge is granted to the board members as well as to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until the dissolution and that the books and corporate documents relating to the Company will stay deposited at the registered office in L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genets, where they will be kept in custody during a period of five years.

The undersigned notary who understands and speaks German, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the German text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by her surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung.

Im Jahre zweitausendundneun, am siebten Dezember.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft GILDER & PARTNERS AGENCY LTD, mit Sitz in Jasmine Court, 35A, Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize hier vertreten durch Herr Angelo ZITO, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt in Belize City am 1. Dezember 2009.

Welche Vollmacht nach Zeichnung „ne varietur“ gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben der Einregistrierung unterworfen zu werden.

Die Erschienene, in ihrer erwähnten Eigenschaft, hat den unterzeichneten Notar ersucht nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

1. Die Gesellschaft "PRO CONSEIL LUX A.G.", mit Sitz in L-1621 Luxemburg, 24, rue des Genêts, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 88327, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen vom Notar Gerard LECUIT, mit damaligen Amtssitz in Hesperange am 26. Juni 2002 und veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1395 vom 16. September 2002. Die Statuten wurden zum letztes Mal abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen vom Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sanem, am 27. September 2006 und wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1395 vom 21. November 2006 veröffentlicht.

2. Das Kapital der Gesellschaft beträgt fünfundsiebzigtausend Euro (75.000.- EUR), eingeteilt in tausend (1.000) Aktien von je fünfundsiebzig Euro (75.- EUR), vollständig eingezahlt.

3. Die Erschienene GILDER & PARTNERS AGENCY LTD, vorgeannt, ist Inhaber sämtlicher Aktien der vorgeannten Gesellschaft geworden.

4. Die Erschienene, in ihrer Eigenschaft als alleinige Aktionärin vorgeannter Gesellschaft erklärt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und ersucht den Notar diese Auflösung zu beurkunden.

5. Die Erschienene übernimmt sämtlich Aktiva und Passiva der Gesellschaft und haftet persönlich für die von der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen.

6. Die Erschienene erteilt allen Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar Entlastung und erklärt, dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während fünf Jahren am Sitz der Gesellschaft in L-1621 Luxemburg, 24, rue des Genêts, aufbewahrt werden.

Der Unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und auch schreibt, fügt hiermit an, dass die erschienen Personen eine deutsche Fassung der Englischen haben folgen lassen möchten.

Bei etwaigen Nichtübereinstimmungen der in die deutsche Sprache übersetzten Satzungen hat die englische Fassung Vorrang.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. Zito et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2009. LAC/2009/53428. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009158775/85.

(090191826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Endeavour Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.876.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the third day of December

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ENDEAVOUR CAPITAL PARTNERS Ltd, a company incorporated under the laws of England, having its registered office in Swanley, Kent, at 5 White Oak Square, London Road, registered in the Register of Companies for England and Wales with number 06572911, here represented by Mr Eric TAZZIERI, employee, with professional address in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, by virtue of a power of attorney delivered in London, England on November 27th, 2009.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

1. Form.

1.1 The Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of association.

1.2 The Company may be composed by a single shareholder or several shareholders, as a result of a transfer of shares or the issue of new shares according to these articles of association.

2. Name.

2.1 The Company will exist under the name of Endeavour Opportunities S.à r.l.

3. Object.

3.1 The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises, to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property, including movables and real properties in the Grand Duchy of Luxembourg and/or elsewhere in the world, as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

3.2 The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

4. Duration.

4.1 The Company shall have a duration until 31 December 2025.

4.2 The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders.

5. Registered office.

5.1 The registered office is established in the City of Luxembourg.

5.2 The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the board of managers.

5.3 The board of managers may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

6. Capital.

6.1 The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred-twenty five (125) shares of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

7. Amendment of the capital.

7.1 The capital may at any time be amended pursuant to a resolution of the meeting of shareholders according to Article 21.

8. Rights and Duties attached to the shares.

8.1 Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of association to all the shareholders.

8.2 Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of association of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

8.3 The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

9. Indivisibility of shares.

9.1 Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

9.2 Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

10. Transfer of shares.

10.1 When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

10.2 When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

10.3 In the event that a shareholder wishes to transfer, in whole or in part, its participation in the capital of the Company, such shareholder shall give to the board of managers written notice of its intention in order to allow the other shareholders to exercise their right of first refusal on such shares in accordance with the terms and conditions set forth in this Article 10.

10.4 The transfer notice shall indicate (a) the relevant terms and conditions of the intended transfer, including the consideration offered by any third party for the shares to be transferred; (b) full name and other details necessary to identify the person in favour of whom the transfer of such shares should be performed.

10.5 When notification of a share transfer has been made, the board of managers shall, without delay and within fifteen (15) days from the receipt by the board of managers of the notice of the intention to transfer the shares, inform in writing every shareholder whose mailing address is recorded in the share register or otherwise known to the Company, with the invitation to those who wish to exercise their right of first refusal to notify the Company to that effect in writing. For a period of sixty (60) days from the receipt of the transfer notice, each shareholder shall have the right to purchase the offered shares at the same terms and conditions contained in the transfer notice by sending within such term a written notice to the board of managers setting forth the irrevocable election to buy the offered shares at such terms and conditions.

10.6 If more than one shareholder notifies the Company of the desire to purchase the shares, the shares shall be allocated by the board of managers among those who wish to exercise their right of first refusal in proportion to their shareholding in the Company.

10.7 As a consequence of the exercise of the right of first refusal, the transferring shareholder shall be bound to sell the offered shares to the other shareholders in compliance with the transfer notice. The closing of the transfer of the offered shares shall take place on a date reasonably fixed by the board of managers, but in any event within sixty (60) days from the exercise of the right of first refusal.

10.8 Upon the expiry of the above procedure without the shareholders having exercised their right of first refusal, the transferring shareholder shall be entitled to transfer the offered shares to non-shareholders on the same terms and conditions contained in the transfer notice.

10.9 For the purpose of this Article 10, "transfer" when used with reference to any participation in the share capital of the Company, means any deed, contract, agreement or act having the effect of (a) transferring ownership over all or any part of such participation, including any sale, barter, contribution in kind as capital or otherwise in company or partnership, merger or de-merger of companies or partnerships; or (b) granting, declaring, creating or disposing of any right or interest other than ownership over all or any part of such participation, including any pledge, lien, encumbrance or usufruct right. Therefore, "to transfer", "transferee" and "transferor" shall be construed accordingly.

10.10 In the event that any one of the shareholders shall transfer his shares in the Company in breach of any provisions of this Article 10, no such transfer shall be effective to the Company that shall not register any such transfer.

11. Formalities.

11.1 The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

11.2 Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

12. Redemption of shares.

12.1 The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law

12.2 In the event of death, incapacity, bankruptcy or insolvency affecting any of the shareholders, the Company may redeem the shares of such shareholder pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters (75%) of the capital.

13. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a shareholder.

13.1 The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

14. Board of managers.

14.1 The administration and proper running of the Company shall be in the hands of the board of managers, responsible for the conduct and the appropriate organization of the Company's general operations. The board of managers must have at least three or five members. The managers need not to be shareholders.

14.2 The board of managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine the number of the members and the duration of the mandate of the board of managers as it may deem appropriate. Each of the managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

15. Meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers may choose from among its members a chairman. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

15.2 The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company or elsewhere in the Grand Duchy of Luxembourg. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where two (2) days prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

15.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

15.4 Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

15.5 The board of managers shall generally exercise all powers which are not, by the law or by these articles of association, expressly required to be exercised by the shareholders' meeting. The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers; managers having a conflict of interest shall be counted in determining the presence of a quorum at a meeting of the board of managers which authorizes a particular contract or transaction. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by the chairman or any manager.

15.6 At any meeting of the board of managers at which a quorum is present, the vote of a majority of those present shall be sufficient to take any action, unless a different vote is specified by law or these articles of association.

15.7 Notwithstanding the above, the following decisions shall be taken by unanimous vote of the managers, should the board of managers be formed by three managers, or by the vote of at least four managers, should the board of managers be formed by five managers:

15.7.1 The approval of any investment and/or expenditures, of any kind, having a value higher than Euro 50,000 (fifty thousand) and not exceeding Euro 100,000 (one hundred thousand);

15.7.2 The approval of the draft of the yearly balance sheet to be submitted to the shareholders' meeting;

15.7.3 The sale, exchange or other disposition by the Company of any movables (including shareholdings) having a value higher than Euro 50,000 (fifty thousand) and not exceeding Euro 100,000 (one hundred thousand) and, generally, the assumption of material obligation, including but not limited to the sale of material assets of the Company, having a value not exceeding such amount;

15.7.4 The entry by the Company into any agreement for the formation of a joint venture, consortium or partnership, with any other person or entity, having a value higher than Euro 100,000 (one hundred thousand);

15.7.5 The assumption of financing debt (in the form of lease financing, loans, etc.) in an aggregate amount not exceeding Euro 100,000 (one hundred thousand);

15.7.6 The granting of personal and/or collateral security, granting security interest on the assets of the Company for a value not higher than Euro 100,000 (one hundred thousand);

15.7.7 The commencing or settlement of any material claim or litigation having a value exceeding the amount of Euro 50,000 (fifty thousand) to which the Company is a party;

15.7.8 Any delegation or revocation of powers to any single manager or to third parties;

15.7.9 The designation and appointment of any person (other than a manager) to line positions (such as financial management, accounting, human resources, security, quality control, etc.) or to exercise a supervisory control in specific affairs of the Company or in relation to the general administration of the Company as an officer, agent, consultant or advisor.

15.8 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

16. Powers and Remuneration of the board of managers.

16.1 Except as otherwise required by law or these articles of association the business and affairs of the Company shall be managed by or under the direction of the board of managers, who may exercise all of the powers of the Company. In the event of a vacancy in the board of managers, the remaining managers, except as otherwise provided by law, may exercise the powers of the full board of managers until the vacancy is filled, with the exception for powers that fall within the competence of the full board of managers according to Article 15 above.

16.2 Managers may be paid such compensation for their services and such reimbursement for expenses of attendance at meetings as the single shareholder or the shareholders' meeting may from time to time determine. No such payment shall preclude any manager from serving the Company or any of its parent or subsidiary corporations in any other capacity and receiving compensation for such service.

17. Representation of the company - Delegation of powers.

17.1 Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers in case the board of managers be formed by three managers and by the signature of any three managers in case the board of managers be formed by five managers.

17.2 Subject to Article 15, the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

17.3 The board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

18. Representation of the company in legal proceedings.

18.1 In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

19. Liability of the managers.

19.1 No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

20. General meeting of shareholders.

20.1 If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law and these articles of association to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

20.2 If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders.

20.3 The shareholders meeting shall have the authority to determine any matter properly brought before the meeting at the discretion of the board of managers or in accordance with the law and these articles of association provided that the shareholders meeting shall take all decisions which are not within the powers of the board of managers.

20.4 Meetings of shareholders may be called at any time by the board of managers or by one or more shareholders that hold not less than thirty per cent (30%) of all shares entitled to cast votes at the meeting, for any purpose or purposes prescribed in the notice of the meeting. Business transacted at any meeting of shareholders shall be confined to the purpose or purposes stated in the notice of meeting. Written notice of each meeting of shareholders, whether ordinary or extraordinary, shall be given not less than eight (8) nor more than thirty (30) days before the date on which the meeting is to be held, to each shareholder entitled to vote at such meeting, except as otherwise required by law. If mailed, notice is given when deposited in the Grand Duchy of Luxembourg mail, postage prepaid, directed to the shareholder at his address as it appears on the records of the Company.

20.5 All meetings of shareholders for the appointment of managers and for the transactions of such other business as may properly be brought before the meeting shall be held on a date, at the time and place to be fixed and stated in the notice of the meeting. All meetings of shareholders shall be held at such place within the Grand Duchy of Luxembourg as may be designated from time to time by the board of managers or, if not so designated, at the registered office of the Company.

20.6 The shareholders meeting shall be chaired by the chairman of the board of managers or, in his or her absence, by the person so appointed by the majority of the shares entitled to vote who are present at the meeting.

21. Decisions of the shareholders.

21.1 Except as otherwise provided by law and these articles of association, the holders of a majority of the shares of the capital of the Company entitled to vote at the meeting, present in person, shall constitute a quorum for the transaction of business. If a quorum shall fail to attend any meeting, the chairman of the meeting or the holders of a majority of the shares of shares entitled to vote who are present may adjourn the meeting to another place, within the Grand Duchy of Luxembourg, date or time.

21.2 When a quorum is present at any meeting of shareholders, all matters shall be decided by a majority of the votes, except when a different vote is required by express provision of law or as set forth in these articles of association. Voting by proxy shall not be allowed.

21.3 The following matters are exclusively reserved to the shareholders' meeting and decisions on the same shall be taken by a majority vote representing at least three-quarters (75%) of the capital of the Company:

21.3.1 Any alteration, amendment or repeal of these articles of association;

21.3.2 Any alterations, variations or changes to the authorized or issued capital of the Company;

21.3.3 Any issuance of preferred shares or new class of shares and/or the modification of the rights related to any class of shares;

21.3.4 Any merger or de-merger transaction;

21.3.5 Any issuance of bonds;

21.3.6 Any transfer and disposal of business line;

21.3.7 The acquisition and sale, for any reason and independently from the value, of real estate properties;

21.3.8 The sale, exchange or other disposition by the Company of any movables having a value higher than Euro 500,000 (five hundred thousand);

21.3.9 The granting of personal and/or collateral security, granting security interest on the assets of the Company for a value in excess of Euro 500,000 (five hundred thousand);

21.3.10 The approval of any investment and/or expenditures, of any kind, having a value higher than Euro 500,000 (five hundred thousand);

21.3.11 The assumption of financing debt (in the form of lease financing, loans, etc.) in an aggregate amount exceeding Euro 500,000 (five hundred thousand);

21.3.12 The termination or dissolution of the Company.

21.4 The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the board of managers at the registered office of the Company. The votes of the shareholders are attached to the minutes.

22. Financial year.

22.1 The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

23. Balance-sheet.

23.1 Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

23.2 The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

23.3 Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen (15) days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

24. Allocation of profits.

24.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth (10%) of the subscribed share capital.

24.2 The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

24.3 Subject to the conditions determined by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

24.4 The board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

25. Dissolution, Liquidation.

25.1 In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the general meeting of shareholders of the shareholders who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

26. Miscellaneous.

26.1 In these articles of association words in the singular shall include the plural and vice-versa, and words importing the masculine shall include the feminine and the neuter and vice-versa, and words importing persons shall include corporations and vice-versa.

26.2 All matters not provided for by the present articles of association are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and Payment

The appearing party "ENDEAVOUR CAPITAL PARTNERS Ltd", declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred twenty-five (125) shares have been fully paid up to the amount of one hundred euro (100.- EUR) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12,500.-EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2010.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (1,300.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of managers of the Company, and to appoint:

- LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., having its registered office at 5, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 79.709;

- Mr Gerard VAN HUNEN, employee, born on September 15th, 1967 in s-Gravenhage (The Netherlands), residing professionally at 5, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Mr Eric TAZZIERI, employee, born on July 3rd, 1976 in Ougrée (Belgium), residing professionally at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

as managers of the Company for an unlimited duration and to entrust them with the powers set forth in article 16 of the articles of incorporation of the Company.

2. Resolved to set the registered office of the Company at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mil neuf, le trois décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ENDEAVOUR CAPITAL PARTNERS Ltd, une société établie aux droits d'Angleterre, avec siège à Swanley, Kent, au 5 White Oak Square, London Road, enregistrée au Register of Companies for England and Wales sous le numéro 06572911, ici représentée par M. Eric TAZZIERI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration délivrée à Londres, Angleterre, le 27 novembre 2009

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

1. Forme.

1.1 Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

1.2 La Société peut comporté un associé unique ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission des parts sociales ou de création de parts nouvelles conformément aux présentes statuts de la société.

2. Dénomination.

2.1 La Société prend la dénomination sociale de Endeavour Opportunités S.à r.l.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété y inclut propriété mobilière et immobilière au Grand-Duché de Luxembourg et à tout autre lieu du monde, que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.2 La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée jusqu'au 31 décembre 2025.

4.2 La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

5.2 Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

5.3 Le conseil de gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

6. Capital social.

6.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12,500.-EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

7. Modification du capital social.

7.1 Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision adoptée par l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 21.

8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.

8.1 Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

8.2 La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

8.3 Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

9. Indivisibilité des parts sociales.

9.1 Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

9.2 Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

10. Cession de parts.

10.1 En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2 Lorsque la société est composée de plusieurs actionnaires; les actions peuvent être transférées librement uniquement entre les actionnaires.

10.3 Dans le cas où un associé souhaite transférer, en totalité ou en partie, sa participation dans le capital de la société, cet associé donne au conseil de gérance un avis écrit de son intention, afin de permettre aux autres associés d'exercer leur droit de préemption sur ces parts sociales en conformité avec les termes et conditions énoncées dans cet article 10.

10.4 L'avis de transfert doit indiquer (a) les termes et conditions du transfert intenté, y compris le prix offert par tout tiers pour l'acquisition des parts sociales à transférer; (b) le nom complet et d'autres détails nécessaires pour identifier la personne en faveur de laquelle le transfert de ces parts sociales sera effectué.

10.5 Lorsque l'avis de transfert a été effectuée, le conseil de gérance doit, sans tarder et dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception par le conseil de gérance de l'avis de l'intention de transférer les parts sociales, informer par écrit chaque associé dont l'adresse postale est enregistrée dans le registre de parts sociales de la société ou connues autrement à la société, avec l'invitation à ceux qui le souhaitent, d'exercer leur droit de préemption et d'en informer la société par écrit. Pour une période de soixante (60) jours à compter de la réception de l'avis de transfert, chaque associé a le droit d'acheter les parts sociales offertes avec les mêmes termes et conditions contenues dans l'avis de transfert, par envoi dans ce délai d'un avis écrit au conseil de gérance indiquant l'élection irrévocable d'acheter les parts sociales offertes selon ces termes et conditions.

10.6 Si plus qu'un associé avertit la société de la volonté d'acheter les parts sociales, les parts sociales sont attribuées par le conseil de gérance parmi ceux qui souhaitent exercer leur droit de préemption au prorata de leur participation dans la société.

10.7 En conséquence de l'exercice du droit de premier refus, le transfert l'associé est lié à vendre les parts sociales offertes aux autres associés dans le respect de l'avis de transfert. La finalisation du transfert des parts sociales offertes a lieu à une date raisonnablement fixée par le conseil de gérance, mais en tout état de cause, dans un délai de soixante (60) jours à compter de l'exercice du droit de premier refus.

10.8 A l'expiration de la procédure ci-dessus sans que les associés aient exercé leur droit de premier refus, l'associé transférant sera habilité à transférer les parts sociales offertes aux non-associés selon les mêmes termes et conditions contenues dans l'avis de transfert.

10.9 Dans le but de cet article 10, le terme "transfert" lorsque utilisé en référence à toute participation de capital de la société, signifie tout acte, contrat, accord ou transaction ayant pour effet (a) le transfert de propriété sur toute ou une partie de ces participations, y compris toute vente, troc, apport en nature comme capitale ou autrement dans une société ou un partenariat, fusion ou scission des sociétés ou partenariats; ou (b) accord, déclaration, création ou destruction de tout droit ou intérêts autres que la propriété sur tout ou partie de cette participation, y compris toute promesse de don, privilège ou droit de usufruit. Par conséquent, les mots "transfert", "cessionnaire" ou "cédant" doivent être interprétés pareillement.

10.10 En cas où un des associés transfère ses parts sociales en violation des dispositions de cet article 10, ce transfert n'aura aucun effet et ne sera pas enregistré par la société.

11. Formalités.

11.1 La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

11.2 De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

12. Rachat des parts sociales.

12.1 La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

12.2 En cas de décès, incapacité, faillite ou insolvabilité d'un des associés, la société peut racheter les parts sociales de ces associés par résolution de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (75 %) du capital.

13. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

14. Conseil de gérance.

14.1 L'administration et la bonne gestion de la société sont dans les mains du conseil de gérance, responsables de la conduite et de l'organisation appropriée des opérations générales de la société. Le conseil de gérance doit comporter au moins trois ou cinq membres. Les gestionnaires ne doivent pas être associés.

14.2 Le conseil de gérance est élu par l'associé unique ou par l'assemblée des associés, qui détermineront le nombre des membres et la durée du mandat du conseil de gérance qu'elle juge appropriée. Chacun des gérants de peut être supprimé à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

15. Réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

15.2 Les réunions du conseil de gérance se réunissent au siège social de la société ou ailleurs au Grand-Duché de Luxembourg. Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins cinq (5) jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé deux (2) jours avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

15.3 Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

15.4 Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

15.5 Le conseil de gérance exerce généralement tout pouvoir qui n'est pas spécialement consacré par la loi ou par ces statuts à l'assemblée générale des associés. Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, des gérants ayant un conflit d'intérêt sont compté pour déterminer le quorum d'une réunion du conseil de gérance autorisant un contrat ou transaction particulière. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par le président ou tout gérant.

15.6 A toute réunion du Conseil de gérance à laquelle un quorum est présent, le vote d'une majorité des personnes présentes est suffisant pour prendre toute action, à moins qu'un autre vote soit spécifié par la loi ou par ces statuts.

15.7 Nonobstant ce qui précède, les décisions suivantes sont pris par vote unanime des gérants si le conseil de gérance est composé par trois gérants, ou par le vote d'au moins quatre gérants si le conseil de gérance est composé par cinq gérants:

15.7.1 L'approbation de tout investissement et/ou dépense de toute nature, ayant une valeur supérieure à 50.000 EUR (cinquante mille Euros) et n'excédant pas 100.000 EUR (cent mille Euros)

15.7.2 L'approbation du projet du bilan annuel à soumettre à la réunion annuelle des associés;

15.7.3 La vente, échange ou une autre disposition par la société de tout biens (y compris participations) ayant une valeur supérieure à 50.000 EUR (cinquante mille Euros) et n'excédant pas 100.000 EUR (cent mille Euros) et, de façon générale, la prise en charge d'une obligation matérielle, y compris mais non limité à la vente des biens matériels de la société, ayant une valeur n'excédant pas ce montant;

15.7.4 L'entrée par la société dans tout accord pour la formation d'une coentreprise (joint venture), consortium ou partenariat, avec toute autre personne ou entité, ayant une valeur supérieure à 100.000 EUR (cent mille Euros);

15.7.5 L'acceptation de financement d'une dette (sous forme de crédit bail, prêts, etc.) pour un montant global n'excédant pas 100.000 EUR (cent mille Euros);

15.7.6 L'accord des sécurités personnelles et/ou collatérales, l'accord des intérêts de sécurité sur les actifs de la société pour une valeur n'excédant pas 100.000 EUR (cent mille Euros);

15.7.7 Le lancement ou l'arrangement de toute revendication ou litige ayant une valeur supérieure à 50.000 EUR (cinquante mille Euros) à laquelle la société fait partie;

15.7.8 Toute délégation ou révocation des pouvoirs à un gérant ou à un tiers;

15.7.9 La désignation et nomination de toute personne (autre qu'un gérant) à une position clef (tels que gestion financière, comptabilité, ressources humaines, sécurité, contrôle de qualité, etc..) ou pour l'exercice d'un contrôle de

surveillance dans certains domaines de la société afférente à l'administration générale de la société, comme officier, agent, consultant ou conseiller.

15.8 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

16. Pouvoirs et Rémunération du conseil de gérance.

16.1 Les affaires de la société sont gérés par ou sous la direction du conseil de gérance, qui peut exercer tous pouvoirs de la société, sauf en cas que autre chose est requis par la loi ou par les statuts de la société. En cas de vacance au sein du conseil de gérance, les gérants restants, sauf indication contraire prévue par la loi, peuvent exercer les pouvoirs du conseil de gérance complète jusqu'à ce que la vacance sera remplie, à l'exception des pouvoirs qui relèvent de la compétence du conseil de gérance complète conformément à l'article 15 ci-dessus.

16.2 Les gérants peuvent être payé pour leurs services et recevoir remboursement des dépenses pour la participation aux réunions du conseil de gérance que l'associé unique ou la réunion des associé détermine de temps é temps. Aucun paiement ne peut exclure un gérant de prester des services à la société ou sa société mère ou des filiale sociétés dans toute autre fonction et de recevoir compensation pour ces services.

17. Représentation de la société, Délégation de pouvoirs.

17.1 La Société est engagée en toutes circonstances en cas d'un conseil de gérance de trois gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou en cas d'un conseil de gérance de cinq gérants, par la signature conjointe de trois gérants.

17.2 En fonction de l'article 15 le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

17.3 Le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

18. Représentation de la société en justice.

18.1 La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

19. Responsabilité de la gérance. Aucun gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

20. Assemblées des associés

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale

20.3. L'assemblée des associés a le pouvoir de décider sur toute question qui a été transmis à elle selon la discrétion du conseil de gérance ou conformément à la loi ou ces statuts, à condition que l'assemblée des associés prenne toute décision qui ne relève pas des pouvoirs du conseil de gérance.

20.4. Les assemblées des associés peuvent être appelées à tout moment par le conseil de gérance ou par un ou plusieurs associés qui détiennent au moins trente pour cent (30 %) des parts sociales ayant un droit de vote à l'assemblée, pour tout point de l'agenda de l'assemblée. Affaires traitées lors des assemblée des associés se limitent aux points énoncées dans la convocation de l'assemblée. Toute convocation écrite de chaque assemblée des associés, si ordinaire ou extraordinaire, doit être effectuée au moins huit (8) et au plus trente (30) jours avant la date à laquelle l'assemblée se tiendra, adressé à chaque associé ayant un droit de vote à cette assemblée, sauf si autrement requis par la loi. Si envoyé par la poste, la convocation est effectuée lors du dépôt au Grand-Duché de Luxembourg, frais de port prépayé, et adressé à l'adresse de l'associé telle qu'elle apparaît sur les registres de la société.

20.5. Toute assemblée des associés pour la nomination des gérants et pour telles autres activités comme correctement indiqués à l'assemblée, se tiendra à l'heure et au lieu indiqué dans la convocation de l'assemblée. Toutes les assemblées des associés peuvent avoir lieu à tout endroit au sein du Grand Duché de Luxembourg qui peut être désignée de temps à temps par le conseil de gérance ou, le cas échéant, au siège de la société.

20.6. Les assemblées des associés présidés par le président du conseil de gérance ou, en son absence, par la personne ainsi nommée par la majorité des parts sociales ayant droit de vote et présents lors de l'assemblée.

21. Décisions des associés.

21.1. Sous réserve de règlement contraire par la loi ou des statuts de la société, les détenteurs de la majorité des parts sociales du capital de la société ayant un droit de voter à l'assemblée et présent en personne, constituent le quorum pour délibérer sur les affaires proposées. Si le quorum n'est pas atteint à l'assemblée, le président de l'assemblée ou les dé-

tenteurs d'une majorité des parts sociales ayant un droit de voter à l'assemblée et présent en personne peuvent refixer la réunion vers un autre lieu, dans le Grand-Duché de Luxembourg, date ou heure.

21.2. Lorsqu'un quorum est présent à l'assemblée des associés, l'assemblée peut décider sur toute matière par majorité des voix, sauf lorsqu'un autre vote est requis par la loi ou par dispositions de ces statuts de la société. Vote par procuration n'est pas autorisée.

21.3. La décision des matières suivantes est exclusivement réservée à l'assemblée des associés et les décisions sur ceux-ci sont prises par un vote représentant au moins trois quarts (75 %) du capital de la société:

21.3.1. Toute altération, modification ou abrogation de ces statuts de la société;

21.3.2. Toute modification, variation ou changement au capital autorisé ou émission de la société;

21.3.3. Toute émission des actions privilégiées ou nouvelles classes d'actions et/ou la modification des droits liés à une catégorie d'actions;

21.3.4. Tout acte de fusion ou scission;

21.3.5. Toute émission d'obligations;

21.3.6. Tout transfert et l'élimination d'une branche d'activité;

21.3.7. L'acquisition et la vente, pour quelque raison que ce soit et indépendamment de la valeur, des biens immobiliers;

21.3.8. La vente, échange ou une autre disposition par la société de tout bien ayant une valeur supérieure à 500.000 EUR (cinq cent mille Euros);

21.3.9 L'accord des sécurités personnelles et/ou collatérales, l'accord des intérêts de sécurité sur les actifs de la société pour une valeur excédant 500.000 EUR (cinq cent mille Euros);

21.3.10 L'approbation de tout investissement et/ou de dépenses, de quelque nature que ce soit, ayant une valeur supérieure à 500.000 EUR (cinq cent mille Euros);

21.3.11 L'acceptation de financement d'une dette (sous forme de crédit bail, prêts, etc.) pour un montant global supérieure à 500.000 EUR (cinq cent mille Euros).

21.3.12 La liquidation ou dissolution de la société.

21.4. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés sont documentées par écrit, enregistrées dans un registre et conservée par le conseil de gérance au siège de la société. Les votes des associés sont joints au procès-verbal de l'assemblée.

22. Année sociale.

22.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

23. Bilan.

23.1. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

23.2. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas de l'assemblée générale des associés.

23.3. Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze (15) jours précédant la date de l'assemblée générale.

24. Répartition des bénéfices.

24.1. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième (10%) du capital social souscrit.

24.2. L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

24.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués par le conseil de gérance en applications des dispositions de la loi.

24.4. Le conseil de gérance fixe le montant et la date de paiement de ce dividende intérimaire.

25. Dissolution, Liquidation.

25.1. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

26. Disposition générale.

26.1. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

La société comparante "ENDEAVOUR CAPITAL PARTNERS Ltd", prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent vingt-cinq (125) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent euros (100,- EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

Sont nommés gérants de la Société pour une durée illimitée:

- LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.709;

- Monsieur Gérard VAN HUNEN, employé privé, né le 15 septembre 1967 à s-Gravenhage (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Eric TAZZIERI, employé privé, né le 3 juillet 1976 à Ougrée (Belgique), demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Ils ont les pouvoirs prévus à l'article 16 des statuts de la Société.

2. Le siège social de la société est établi à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Tazzieri et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 décembre 2009. LAC/2009/52632. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009158598/642.

(090191811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Agilis Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 2, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 146.306.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009157992/12.

(090191409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

European Retail Income Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.566.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 10 juin 2009

Les actionnaires de la Société ont décidé d'accepter la démission de Madame Catherine Baudhuin et de Monsieur Fabrice Meunier de leur poste de membre du conseil de surveillance de la Société.

Les actionnaires ont également décidé de nommer en tant que membres du conseil de surveillance de la Société, avec effet immédiat, et pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010, les personnes suivantes:

- Monsieur Guillaume Spinner, né le 20 décembre 1973 à Clamart (France), demeurant professionnellement à Coeur Défense, 100, Esplanade du Général de Gaulle, F-92932 Paris La Défense (France);

- Monsieur Richard Pinnock, né le 27 décembre 1959 à Enfield (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 7, Newgate Street, EC1A7NX Londres (Royaume-Uni).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Retail Income Venture S.C.A.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009158005/21.

(090191073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Lipp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 49.634,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.856.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, signé en date du 2 décembre 2009 que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Europa Real Estate III S.à r.l., sise au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a cédé huit cent trente huit (838) parts sociales de la Société qu'elle détenait, à la société à responsabilité limitée de droit anglais M7 LIPP LLP, ayant son siège social au 15 Fulwood Place, London WC1V 6AY, England de sorte que, suite à ce transfert:

1) Europa Real Estate III S.à r.l., précitée, détient désormais quarante huit mille sept cent quatre-vingt quinze (48,795) parts sociales de la Société,

2) M7 LIPP LLP, précitée, détient désormais huit cent trente huit (838) parts sociales de la Société.

3) ERE III - N°2 S.à r.l., sise au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, une (1) parts sociales de la Société,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009158038/21.

(090191000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Conceptu'I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 71, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 114.724.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmsange, le 14 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009158214/10.

(090191824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Surtla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.250.000,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 136.697.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 7 décembre 2009 le mandat du Réviseur Indépendant DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-67.895, a été renouvelé pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Pour SURTLA S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg, Société anonyme

Signature / Liette Heck

Référence de publication: 2009158074/15.

(090191158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Tramade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2181 Luxembourg, 4-6, rue G. C. Marshall.

R.C.S. Luxembourg B 57.419.

Il est constaté que Monsieur Jean-Philippe Olivier DEBARNOT, associé-gérant de la société TRAMADE S.à r.l., est domicilié à l'adresse suivante: 4-6, rue G.C. Marshall, L-2181 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009158075/13.

(090191597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Wiesen Piront, GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.643.

Extrait du procès-verbal de la réunion des gérants de la société WIESEN-PIRONT GMBH (Succursale Luxembourgeoise de WIESEN-PIRONT GMBH Belgique) tenue le 24 novembre 2009 à 14.00 heures à Weiswampach

L'assemblée générale décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société de L -9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss à L - 9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

Weiswampach, le 24 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Un gérant

Référence de publication: 2009158112/14.

(090191374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Castle Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 40.484.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009158178/12.

(090192016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Macquarie Global Real Estate Advisors (Lux) S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 68.184.

—
Extrait des résolutions des associés du 10 décembre 2009

Il résulte des dites résolutions que:

1. L'assemblée a reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers demeurant 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg comme réviseurs d'entreprises pour une période d'une année se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle de 2010.

Pour Macquarie Global Real Estate Advisors (Lux) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009158100/15.

(090191125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Aratec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 121.309.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de Aratec S.à.r.l. tenue le 24 novembre 2009 à 15.30 heures à Weiswampach

L'assemblée générale décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société de L-9990 Weiswampach, 79, Duarrefstrooss à L - 9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

Weiswampach, le 24 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Un gérant

Référence de publication: 2009158111/14.

(090191373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Armet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 21.950.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009158180/12.

(090192013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

I.E.S. S.A., Import East Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.763.

—
Extrait de l'A.G. extraordinaire du 05 janvier 2009 au siège de la société

L'assemblée générale accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Patrick LE BERRE de sa fonction d'administrateur-délégué, et de nommer en remplacement, Monsieur Jean-Louis BELLET, né le 05 juin 1932 à Paris 15ème (France), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009158079/13.

(090191108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Holfi Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 99.191.

Extrait du procès-verbal de la réunion du 09 décembre 2009 du Conseil d'Administration

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date 09 décembre 2009 que les Administrateurs ont décidé de confier les pouvoirs de gestion journalière à Monsieur Frédéric Foucher, Directeur, demeurant à 2, rue du Ponceau, F-75002 Paris (France). Pour tout acte de gestion journalière, en ce compris toute délégation de pouvoirs générale ou particulière, soit à un organe de la société soit à un tiers, la signature de Monsieur Frédéric Foucher sera requise. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 décembre 2009.

Pour extrait conforme
Le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2009158080/18.

(090191494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Eaton Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 121.747.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique d'Eaton Properties S. à r.l. du 04 Décembre 2009

Le 04 Décembre 2009 l'associé unique d'Eaton Properties S. à r.l. ("la société") a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Luxembourg Corporation Company SA, ayant son adresse professionnelle au 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa fonction de Gérant unique et ce avec effet immédiat;
- de nommer AMCOH bvba, ayant son siège au 85, Eugeen Van de Vellaan, B-2970 Schilde, Belgique, en qualité de Gérant unique de la société avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 04 décembre 2009.

AMCOH bvba
Représentée par Alon AMAR
Gérant Unique

Référence de publication: 2009158084/17.

(090191459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Jazz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 54.401.

Extrait des principales résolutions adoptées en date du 06 octobre 2009 lors de l'assemblée générale ordinaire

Les mandats des gérants en place sont renouvelés et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des associés statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010. Ces gérants sont:

- Monsieur Marc Giorgetti demeurant 2, route de Luxembourg à L-7423 Dondelange
- Monsieur Michel Ducros demeurant Route de l'Abbaye - La Maison Rose à CH-1169 Yens (Suisse)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
Pour Jazz S.à r.l.
Fiduciaire Patrick Sganzerla s.à r.l.
17, rue des Jardiniers, BP. 2650, L-1026 Luxembourg
Patrick Sganzerla
Expert-comptable

Référence de publication: 2009158037/19.

(090191200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Taras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4605 Differdange, 29, rue Adolphe Krieps.
R.C.S. Luxembourg B 149.824.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PROTHEMIS S.A., une société ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.364,
ici représentée par Monsieur Jean-Marie THEIS, comptable, demeurant à B-Sélange,
en vertu d'une procuration datée du 23 novembre 2009.

La dite procuration restera, après avoir été signée par le comparant et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit est, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "TARAS S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Differdange.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Adminis-

trateur (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois d'avril à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
2. Est nommé administrateur:

Monsieur Jean-Marie Raymond THEIS, comptable, né à Messancy le 3 février 1964, demeurant à B-6781 Sélange, 7, rue Basse (Belgique).

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

ACOGEST S.à r.l., une société ayant son siège à L-8080 Bertrange, 74, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg B 84.369.

4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2015.

5. Le siège social de la société est fixé à L-4605 Differdange, 29, rue Adolphe Krieps.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé J.M. THEIS, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50081. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009158007/181.

(090191287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Redic II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.483.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 11 septembre 2009

Le conseil d'administration de la Société a approuvé la nomination de Mazars, Société anonyme, ayant son siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Redic II

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009158013/16.

(090191036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Redic, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.048.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 11 septembre 2009

Le conseil d'administration de la Société a approuvé la nomination de Mazars, Société anonyme, ayant son siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Redic
Signature
Avocat

Référence de publication: 2009158014/16.

(090191027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Lanchester S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 123.746.

In the year two thousand nine, on the seventeenth of November.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of "Lanchester S.A." (the Company), a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123.746, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 18 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 460 of 27 March 2007. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on June 26, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1798 on 22 July 2008.

The Meeting is chaired by Mr. Nicolas DUMONT, private employee, residing professionally in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs Fanny MARX, private employee, residing professionally in Luxembourg as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs Nathalie TIBOR, private employee, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders of the Company represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entire share capital of the company is duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda hereafter reproduced.

II. the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of convening notices.
2. Cancellation of the three classes of directors.
3. Modification of the minimum number of directors composing the board of directors
4. Amendment of the articles 4 and 5 of the articles of association of the Company, in order to reflect the decision taken under items 2 and 3 above.
5. Change of the statutory date of the annual general meeting and subsequent modification of the first paragraph of the article 8 of the articles of association of the Company to be read as follows: "The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the fourth Wednesday of May at 2.00p.m."
6. Resignation of three directors, with discharge: APEF Advisory Company S.A.M., represented by Mr Alain BLANC-BRUDE, class B director and Chairman of the Board of directors of the Company, Mr. Nicolas VER HULST; class B director and Miss Valentina PIPPOLO, class C director.
7. Appointment of the permanent representative of the companies VALON S.A., LANNAGE S.A., KOFFOUR S.A.
8. Miscellaneous.

III. the Meeting, after due deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders of the Company represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to cancel the three classes of directors.

Third resolution

The Meeting resolves to modify the minimum number of directors composing the board of directors.

As a consequence, articles 4 and 5 of the articles of association of the Company have been modified as follows:

Art. 4. "The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that the Company has more than one shareholder.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting."

Art. 5. "The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director."

Fourth resolution

The Meeting resolves to change the statutory date of the annual general meeting and subsequently to modify the first paragraph of the article 8 of the articles of association of the Company to be read as follows:

"The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the fourth Wednesday of May at 2.00. p.m."

Fifth resolution

The Meeting resolves to accept the resignation of three directors, with full discharge: APEF Advisory Company S.A.M., represented by Mr Alain BLANC-BRUDE, class B director and Chairman of the Board of directors of the Company, Mr Nicolas VER HULST; class B director and Miss Valentina PIPPOLO, class C director.

Sixth resolution

The Meeting resolves to accept the nomination of the permanent representative of the companies VALON S.A., LANNAGE S.A., KOFFOUR S.A. being respectively Messrs Jean BODONI, Guy BAUMANN and Guy KETTMANN, all residing professionally at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, said parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société "Lanchester S.A." (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.746, constituée suivant un acte du notaire instrumentant le 18 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 460 en date du 27 mars 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1798 en date du 22 juillet 2008.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nicolas DUMONT, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne Madame Fanny MARX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée élit Monsieur Madame Nathalie TIBOR, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que scrutatrice de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présences qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les représentants des actionnaires ainsi que par les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires de la Société représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent procès-verbal après avoir été signées par toutes les parties.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. qu'il ressort de la liste de présences établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représentée à l'Assemblée, qui est donc considérée comme valablement constituée et apte à délibérer des points de son ordre du jour reproduit ci-dessous.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation au délai de convocation.
2. Suppression des catégories d'administrateurs
3. Modification du nombre minimum des administrateurs composant le conseil d'administration
4. Modification subséquente des articles 4 et 5 des statuts de la société, conformément aux décisions prises aux points 2 et 3 ci-dessus.
5. Changement de la date statutaire de l'assemblée générale annuelle et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la société qui se lira dorénavant comme suit. "L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième mercredi du mois de mai à 14h00 à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

6. Démission de trois administrateurs avec décharge: APEF Advisory Company S.A.M., représenté par M. Alain BLANC-BRUDE, administrateur de catégorie B et Président du Conseil d'administration, M. Nicolas VER HULST, administrateur de catégorie B et Melle Valentina PIPPOLO, administrateur de catégorie C.

7. Nomination des représentants permanents des sociétés VALON S.A., LANNAGE S.A., KOFFOUR S.A.

8. Divers.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de supprimer les trois catégories d'administrateurs.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le nombre minimum des administrateurs composant le conseil d'administration.

En conséquence, les articles 4 et 5 des statuts de la société sont modifiés comme suit

Art. 4. "La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive."

Art. 5. "Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'un document identique établissant les termes de la résolution de manière précise et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier la date statutaire de l'assemblée générale annuelle et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 8 des statuts de la société qui se lira dorénavant comme suit.

"L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième mercredi du mois de mai à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission des trois administrateurs avec pleine et entière décharge: à savoir APEF Advisory Company S.A.M., représenté par Monsieur Alain BLANC-BRUDE, administrateur de catégorie B et Président du Conseil d'administration, Monsieur Nicolas VER HULST, administrateur de catégorie B et Mademoiselle Valentina PIPPOLO, administrateur de catégorie C.

Sixième résolution

L'Assemblée accepte la nomination des représentants permanents des sociétés VALON S.A., LANNAGE S.A., KOF-FOUR S.A., à savoir respectivement Messieurs Jean BODONI, Guy BAUMANN et Guy KETTMANN, ayant leur demeure professionnelle au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux parties comparantes, lesdites parties ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: N. DUMONT, F. MARX, N. TIBOR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14075. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009158635/229.

(090192244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Europa Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 283.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 73.365.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 16 novembre 2009:

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 16 novembre 2009 que Deloitte S.A., société anonyme ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, est réélue en tant que réviseur d'entreprises pour une période venant à expiration lors de l'Assemblée Générale de la Société devant se tenir en l'année 2010 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009158034/18.

(090191007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Nrep Transactions Holding 5 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 141.623.

Transferts de parts sociales:

1. NREP Holding APS a transféré l'entière des parts sociales qu'il détenait dans le capital social de la société NREP Transactions Holding 5 SARL (la "Société") à la société NREP C-Fund I APS, une société danoise enregistrée auprès du registre de commerce danois sous le numéro Reg No (CVR) 32157114, ayant son siège social à Springforbivej 4, DK-2930 Klampenborg, Danemark, avec effet au 13 mai 2009.

2. Cheyne Special Situations Investments (No. 2) SARL a transféré l'entière des parts sociales qu'il détenait dans le capital social de la Société à la société NREP C-Fund I APS, avec effet au 17 novembre 2009.

NREP C-Fund I APS est désormais l'unique détenteur de toutes les parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009158058/18.

(090191489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.